

Les négociations annuelles sur les minimas et les salaires se sont terminées mercredi. **Pour la première fois depuis 5 ans, les augmentations repartent à la hausse** et devraient être significativement au-dessus de la moyenne nationale, ce dont la CFE-CGC se réjouit. **Ce n'est pas un hasard** et l'entreprise Michelin, dont on connaît la rigueur de gestion, agit pas de la sorte sans raison. Nous en concluons que **le résultat de l'étude « avancer ensemble » et le ressenti du climat social sont négatifs et nécessitent un changement de politique de redistribution des résultats financiers** pour que les salariés se déclarent engagés à un niveau suffisant pour rassurer les actionnaires et pour mener les projets à venir.

La CFE-CGC est certainement un des acteurs majeurs de ce changement de politique grâce

- à son **travail d'information constant, pertinent et factuel** :
 - Sur les salaires** (cf. Etude salaires oct. 2015), **et leurs écarts** avec les moyennes nationales
 - Sur la différence de la répartition** entre les salariés toujours plus sollicités (enquête temps de travail sept. 2015) **et les actionnaires**
- à **son appel à utiliser l'enquête « avancer ensemble »** (id.) pour remonter le mécontentement ressenti.

La CFE-CGC démontre ainsi la capacité de l'action collective et appelle les salariés à la rejoindre pour en augmenter plus encore l'efficacité.

La CFE-CGC donnera sa position sur la signature de cet accord prochainement.

La proposition de l'entreprise :

Total	Agent	Collaborateur	Cadre
Augmentation Individuelle dont Augmentation générale	2,20% 1%	2,2%	3%
Cours d'année	0,2%	0,3%	0,4%
Prime Ancienneté	0,4%	0,5%	
Total	2,8%	3%	3,4%

EN SYNTHESE

Côté positif:

- Une augmentation 2016 sans aucune doute supérieure à la moyenne marché qui sera autour de 1,5% environ
- La part Augmentation générale plus importante qu'en 2015 pour les agents (0,6% -> 1%)
- La très grande majorité des primes « agent » sont dépendantes de la valeur du point qui lui augmente.
- Il n'y a pas eu de chantage à la signature de l'accord comme les années précédentes.

"Les regrets":

- Pas de remise en cause du dogme de l'absence d'augmentation générale pour les collaborateurs et cadres
- Aucune garantie qu'il n'y aura pas d'augmentation à 0% pour certains collaborateurs et cadres

PRESENTAION DE L'EVOLUTION du MINI horaire en 2016

SMIC revalorisé 01/01/16 : 9,61 -> 9,67

Proposition mini garanti Entreprise

Coefficient 150: 9,67

Coefficient 240: 12,33

PRESENTATION DES ELEMENTS DE CONTEXTE à fin 2015

Inflation proche de 0

Prévision de croissance France

· 1,4% en 2016

· 1,6% en 2017

Côté chiffre d'affaire, Michelin tire son épingle du jeu par rapport aux sociétés du CAC40.

L'augmentation Marché du salaire 2016 est prévu de 1,7% à 2%

AI AGENT: 2.2% vs 1,55% en 2015 soit + 0,65%

AI COLLAB: 2,2% vs 1,3% en 2015 soit +0,9%

Ajout de la part variable individuelle à partir de cette année

AI CADRE: 3% vs 2,6% en 2015 soit +0,4%

Mutuelle : l'augmentation de la cotisation employeur (passage à 50%) représente +0,2% d'augmentation

Clermont-Ferrand le 18 Décembre 2015

Les membres CFE-CGC de la négociation salaires 2016